



ined  
INSTITUT  
NATIONAL  
D'ÉTUDES  
DÉMOGRA  
PHIQUES

www.ined.fr

Dernière mise à jour : 07/01/2026

# Guide du·de la candidat·e

## Concours externe de directeur·trice de recherche de 2<sup>e</sup> classe

**Bureau des concours chercheur·es**  
Service des ressources humaines  
9 cours des Humanités, CS 50004, 93322 Aubervilliers cedex, France  
Tél : +33(0)1.56.06.20.09 / +33(0)1.56.06.20.51

## SOMMAIRE

<b>L'INED .....</b>	<b>3</b>
DES RECHERCHES PLURIDISCIPLINAIRES .....	3
UN PROJET SCIENTIFIQUE EN PRISE AVEC LES ENJEUX SOCIETAUX CONTEMPORAINS .....	3
ETRE CHERCHEUR·E A L'INED .....	4
L'ORGANISATION DE LA RECHERCHE .....	4
LA REMUNERATION ET L'AVANCEMENT .....	5
<b>LES CONDITIONS POUR CONCOURIR .....</b>	<b>6</b>
CANDIDAT·ES APPARTENANT AU CORPS DES CHARGE·ES DE RECHERCHE DES ETABLISSEMENTS DE RECHERCHE FRANÇAIS.....	6
CANDIDAT·ES N'APPARTENANT PAS AU CORPS DES CHARGE·ES DE RECHERCHE .....	6
<b>LE DÉROULEMENT DU CONCOURS .....</b>	<b>7</b>
LES ETAPES DU CONCOURS .....	7
① OUVERTURE DE LA PLATEFORME .....	7
② DEPOT DU DOSSIER .....	7
③ PHASE D'ÉQUIVALENCE .....	7
④ PHASE D'ADMISSIBILITE.....	8
⑤ PHASE D'ADMISSION .....	8
⑥ RESULTATS .....	8
<b>POUR BIEN PRÉPARER VOTRE CANDIDATURE .....</b>	<b>10</b>
DOSSIER SCIENTIFIQUE .....	10
Rapport d'activité de recherche (20 000 caractères espaces compris maximum, hors bibliographie) .....	10
Bibliographie .....	10
Projet de recherche (20 000 caractères espaces compris maximum, hors bibliographie) .....	10
Récapitulatif des éléments à valoriser dans le dossier .....	11
CONTACTS.....	12
<b>ANNEXE 1 : LES DOCUMENTS A FOURNIR.....</b>	<b>13</b>

# L'INED

Fondé en 1945, l’Institut National d’Études Démographiques (Ined) est un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) ayant pour missions l’étude des populations sous tous leurs aspects, la diffusion des connaissances produites dans ces domaines et la formation à la recherche par la recherche. Placé sous la tutelle conjointe du ministre chargé des affaires sociales et du ministre chargé de la recherche, il est un acteur majeur de la recherche en sciences de la population, tant au niveau national qu’international.

## Des recherches pluridisciplinaires

L’appartenance disciplinaire des chercheur·es de l’Ined est variée : démographie bien sûr mais aussi sociologie, économie, histoire, géographie, statistique ou épidémiologie. Les travaux menés visent en particulier à décrire et à comprendre les changements à l’œuvre au sein des populations en termes de fécondité, d’unions (formation et dissolution), de mobilités, de migrations et de mortalité. Ils étudient notamment les questions ayant trait aux rapports de genre, aux équilibres entre les générations, aux inégalités sociales ou géographiques ou encore aux liens entre population et environnement. Une part importante de la recherche porte sur la France mais le recours à la comparaison internationale est très fréquent. De nombreux travaux s’intéressent par ailleurs à d’autres aires géographiques. L’Ined a ainsi une longue tradition de recherches sur les Suds.

## Un projet scientifique en prise avec les enjeux sociaux contemporains

Conformément à ses missions, l’Institut national d’études démographiques entreprend des travaux de recherche ayant pour objet l’étude des populations. Ces travaux cherchent à décrire et comprendre les caractéristiques des populations passées et présentes et leurs dynamiques, ainsi que les enjeux auxquels ces populations et les individus qui les composent font ou vont devoir faire face. Ainsi, au fil des décennies et des évolutions démographiques, de nouvelles thématiques émergent. L’Ined concourt à la production de données et de méthodes originales qui enrichissent tant la connaissance scientifique que la statistique publique, sont diffusées à la communauté scientifique et valorisées auprès d’un large public. Les recherches menées à l’Ined éclairent la société sur les grandes questions qui font débat en son sein. Elles permettent d’objectiver des questions sensibles et peuvent ainsi guider les politiques publiques.

La structuration de la recherche montre la grande richesse des travaux menés à l’Ined. Les dix unités de recherche<sup>1</sup> se déclinent selon les thématiques (fécondité, famille, sexualité, mortalité, santé, mobilités, migrations, minorités, logement...), les approches (économie, géographie, histoire...) ou bien encore selon des problématiques spécifiques (inégalités, genre, pays du Sud).

Le projet scientifique pour la période 2026-2030 s’articule autour de cinq grandes orientations que l’ensemble des unités de recherche prévoient de porter. La première grande orientation de ce projet scientifique porte sur ce qui représente les fondements de la démographie, à savoir l’étude des dynamiques des populations dans le temps à travers les évolutions de la fécondité, de la mortalité et des migrations, ainsi que les études de variation de ces dynamiques dans l’espace. L’Ined met l’accent sur la « granularité » temporelle et géographique des données : l’accès à des données de plus en plus précises permet des études de tendance ou des comparaisons à des échelles géographiques plus ou moins fines, permettant de croiser perspectives locales et globale. L’étude des inégalités entre les groupes sociaux est centrale à l’Ined et traverse l’ensemble des recherches qui y sont menées. Dans la seconde grande orientation, l’Ined met en avant l’analyse de ces inégalités sous l’angle spécifique des parcours de vie, avec une dimension longitudinale. En effet, ces inégalités opèrent et se construisent sur les différentes périodes de la vie, de l’enfance jusqu’à la vieillesse. Elles sont aussi conçues dans leurs dimensions intersectionnelles de genre, race ou origine, classe sociale, identité sexuelle et sexualités. La troisième grande orientation met l’accent sur les interactions entre le politique (ou les politiques) et la population (ou les individus qui la composent). Elle intègre les travaux qui portent sur les politiques publiques avec un accent particulier mis sur l’éducation et sur l’accès aux droits, notamment pour des populations vulnérables. Les recherches portent aussi sur les établissements accueillant des populations spécifiques (personnes dépendantes ou détenus) et leur effet sur les trajectoires de vie des individus. La quatrième grande orientation porte sur les cadres de l’intimité et les relations interpersonnelles. Ces relations ne se réfèrent pas exclusivement à la famille et au couple formel, les trajectoires de vie étant aussi influencées par les autres interactions

<sup>1</sup> Présentées et consultables sur le site de l’Ined. A noter que l’Ined est aussi cotutelle d’une unité mixte de service Elfe : Etude longitudinale française depuis l’enfance.

sociales – y compris dans le cadre de violences de genre - qui sont ici prises en compte. L'ensemble de ces relations interpersonnelles façonnent l'espace des possibles de chacune et de chacun. Cet espace pose les premiers jalons de l'accès aux droits sexuels et reproductifs et à la justice reproductive, une justice sur laquelle ce projet souhaite mettre l'accent. Si les recherches de l'Ined sont le plus souvent conduites à des fins descriptives ou explicatives, beaucoup, inscrites dans la cinquième grande orientation, s'accompagnent d'une réflexion critique autour des concepts, des approches et des données utilisées. Durant la période 2026-2030, cette réflexion critique est d'autant plus importante qu'elle intervient dans un contexte d'innovations méthodologiques fortes - en partie dues aux potentialités de l'intelligence artificielle - mises au service de l'exploitation de données de plus en plus diversifiées et, pour certaines, massives.

## Etre chercheur·e à l'Ined

Le poste proposé est un poste à temps plein. Conformément aux missions de l'institut, les chercheur·es de l'Ined :

- entreprennent et développent des travaux de recherche ayant pour objet l'étude des populations sous tous leurs aspects ;
- diffusent leurs travaux au niveau international (publications, participation à des colloques, etc.) ;
- développent une capacité d'expertise et d'appui aux politiques publiques menées pour répondre en particulier aux défis sociétaux ;
- concourent à la formation à la recherche et par la recherche dans leur domaine de compétence ;
- concourent à l'information du public sur les questions démographiques ;

Les chercheur·es de l'Ined définissent librement leurs sujets de recherche, en cohérence avec le projet scientifique de l'institut et avec les axes de recherche de leur(s) unité(s) d'appartenance. Il·elles bénéficient des ressources financières de l'Ined afin de conduire leurs activités de recherche et de diffusion des résultats. Il·elles bénéficient également du soutien des ingénieur·es et technicien·nes des services d'appui à la recherche : enquêtes, méthodes et traitement des données, informatique, documentation, éditions, relations internationales et communication. Il·elles ont la possibilité de suivre des formations méthodologiques ou linguistiques. Le français étant la langue utilisée dans la vie quotidienne à l'Ined - l'Ined a pour mission d'en favoriser l'usage -, des cours de français sont assurés pour les chercheur·es non-francophones.

Au fil de leur carrière, les chercheur·es peuvent être amené·es à prendre la responsabilité d'une unité de recherche, à piloter des projets scientifiques, notamment la production d'enquêtes statistiques, ou à prendre en charge d'autres tâches d'intérêt collectif de l'institut (participation à des comités de rédaction, affaires doctorales, site internet, actions de valorisation et d'animation de la recherche, etc.).

## L'organisation de la recherche

Les chercheur·es de l'Ined sont rattaché·es à une ou deux unités de recherche. L'Ined compte dix unités de recherche auxquelles s'ajoute une unité mixte de service :

- |   |  |
|---|--|
| • Fécondité, familles, conjugalités [UR03]              | • Démographie économique [UR09]                  |
| • Genre, sexualité et inégalités [UR04]                 | • Histoire et populations [UR11]                 |
| • Mortalité, santé, épidémiologie [UR05]                | • Mobilité, parcours et territoires [UR12]       |
| • Logement, inégalités spatiales et trajectoires [UR06] | • Santé et droits sexuels et reproductifs [UR14] |
| • Migrations internationales et minorités [UR08]        | • Démographie des pays du Sud [UR15]             |

Plus d'informations : <https://www.ined.fr/fr/recherche/equipes-recherche/>

## La rémunération et l'avancement

Les directeur·trices de recherche sont classé·es dans la catégorie A de la fonction publique. Leur salaire progresse à échéances régulières en suivant une grille qui dépend de l'expérience professionnelle dans le métier de la recherche.

Avant la reprise de l'expérience, la rémunération mensuelle brute mensuelle d'un·e directeur·trice de recherche de deuxième classe s'élève *a minima* à 3 757 €.

Echelon	1	2	3	4	5	6			7		
Indice brut	814	863	913	969	1027	HEA	HEA2	HEA3	HEB	HEB2	HB3
Durée	1 an 3 mois	1 an 3 mois	1 an 3 mois	1 an 3 mois	3 ans 6 mois	3 ans 6 mois			-		
Salaire brut avec indemnité de résidence et prime de recherche	3 757 €	3 950 €	4 143 €	4 356 €	4 584 €	4 888 €	5 066 €	5 304 €	5 304 €	5 512 €	5 512 €

II-Elles peuvent postuler, par voie de promotion, au grade de niveau supérieur de directeur·trice de recherche de 1<sup>ère</sup> classe au bout de 4 années ; puis au grade de directeur·trice de recherche de classe exceptionnelle (18 mois d'ancienneté dans le 3<sup>ème</sup> échelon de la 1<sup>ère</sup> classe).

Certaines fonctions à responsabilité au sein de l'institut peuvent faire l'objet d'une prime spécifique.

Enfin, dans le cadre du cumul de rémunérations des fonctionnaires, les chercheur·es peuvent exercer des activités d'enseignement ou d'expertise scientifique à l'extérieur de l'institut en respectant le cadre législatif et réglementaire portant sur le cumul.

## LES CONDITIONS POUR CONCOURIR

### Candidat·es appartenant au corps des chargé·es de recherche des établissements de recherche français

Justifier de trois ans d'ancienneté minimale en qualité de chargé·e de recherche à la date d'ouverture du concours.

### Candidat·es n'appartenant pas au corps des chargé·es de recherche

Le·La candidat·e doit remplir l'une des conditions suivantes :

- Être titulaire du Doctorat prévu à l'article L. 612-7 du code de l'éducation ;
- Être titulaire d'un Doctorat d'Etat ou de 3<sup>e</sup> cycle ;
- Être titulaire d'un diplôme de docteur ingénieur ;
- Être titulaire du diplôme d'études et de recherches en sciences odontologiques (DERSO) ;
- Être titulaire du diplôme d'études et de recherches en biologie humaine (DERBH) ;
- Être titulaire d'un titre universitaire étranger jugé équivalent aux diplômes ci-dessus par l'instance d'évaluation de l'Ined ;
- Justifier de travaux scientifiques jugés équivalents aux diplômes ci-dessus par l'instance d'évaluation de l'Ined.

et justifier de  
8 années  
d'exercice des  
métiers de  
la recherche

Les années d'exercice des métiers de la recherche doivent avoir été accomplies dans un établissement public, scientifique et technologique ou d'enseignement, français ou étranger. Dans le cas où un·e candidat·e aurait effectué des travaux de recherche dans un autre établissement ou organisme public ou privé, français ou étranger, une équivalence peut lui être accordée par le·la directeur·trice de l'Ined, après avis de l'instance d'évaluation compétente de l'établissement.

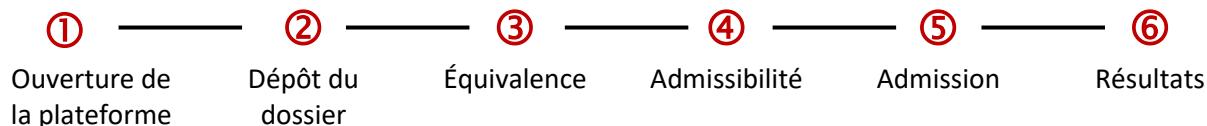
**Cas particuliers** : conformément au code général de la fonction publique (article L325-10 et L-325-12) et au code du sport (article L. 221-3 du code du sport), peuvent faire acte de candidature sans remplir les conditions de diplômes exigées les mères ou pères de famille élevant ou ayant élevé effectivement trois enfants et les sportifs de haut niveau.

Il n'y a pas de limite d'âge ni de conditions en termes de sexe ou de nationalité.

# LE DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le concours externe comporte les phases de constitution du dossier de candidatures puis trois phases d'examen et de sélection : équivalence, sélection par le jury d'admissibilité (examen du dossier) et admission par le jury d'admission (sur dossier et rapports).

## Les étapes du concours



Le calendrier est affiché sur le site de l'Ined :

<https://www.ined.fr/fr/institut/nous-rejoindre/recrutement-concours/concours-chercheur-e-s/>

### ① OUVERTURE DE LA PLATEFORME

- La candidature se fait par voie dématérialisée au cours de la période indiquée de la date d'ouverture à la date de fermeture de la plateforme, en français ou en anglais à partir des liens URL publiés sur le site Internet de l'INED (<https://www.ined.fr>).
- Les candidats qui ne peuvent pas s'inscrire en ligne peuvent contacter l'INED à l'adresse suivante : [concours-promotion-chercheurs@ined.fr](mailto:concours-promotion-chercheurs@ined.fr).

### ② DEPOT DU DOSSIER

- Le dépôt du dossier se fait uniquement au cours de la période indiquée (de la date d'ouverture des candidatures à la date et l'heure limite de clôture des candidatures au concours).
- La date et l'heure de fermeture de la plateforme correspondant à la clôture des candidatures au concours sont indiquées dans l'arrêté d'ouverture du concours et sur le site Internet <https://www.ined.fr/fr/institut/nous-rejoindre/recrutement-concours/concours-chercheur-e-s/>
- La candidature ne sera recevable que si le ou la candidate a bien cliqué sur « Déposer le dossier ».
- Le dossier reste modifiable (même après avoir cliqué sur « Déposer le dossier ») jusqu'à la date et l'heure limites de fermeture de la plateforme.
- Un dossier complet comprend l'ensemble des documents figurant en annexe 1 . Voir la rubrique « BIEN PRÉPARER SA CANDIDATURE » pour la partie scientifique.
- Les documents seront téléversés conformément au principe de nommage des fichiers présentés dans le formulaire (NOM\_Prenom\_Type de document).

#### ATTENTION :

Tout dossier incomplet sera systématiquement rejeté.

### ③ PHASE D'ÉQUIVALENCE

- Si vous n'avez pas obtenu un doctorat dans une université française, vous pouvez demander une équivalence, soit parce que votre doctorat a été délivré par une université étrangère, soit parce que vous pouvez faire preuve de suffisamment de travaux scientifiques.
- Votre demande d'équivalence sera examinée par l'instance d'évaluation.
- Vous serez informé·e par courrier si vous n'obtenez pas l'équivalence.

## **④ PHASE D'ADMISSIBILITE**

Le jury d'admissibilité qui examine les dossiers est constitué des membres de la commission d'évaluation de rang au moins équivalent à celui du concours : les élu·es directeur·trices de recherche de l'Ined et les personnalités scientifiques extérieures à l'institut nommées par le·la directeur·trice de l'Ined. La liste des membres figure ici :

<https://www.ined.fr/fr/institut/qui-sommes-nous/organisation/instances/commission-evaluation/>

- Deux rapporteur·es, un·e interne et un·e externe, sont tiré·es au sort pour chaque dossier.
- Après examen des dossiers et délibération, le jury d'admissibilité établit la liste des candidat·es admissibles par ordre de mérite et adresse au jury d'admission un rapport pour chaque candidat·e admissible.

## **⑤ PHASE D'ADMISSION**

Le jury d'admission comprend un·e président·e et huit membres d'un rang au moins égal à celui des postes à pourvoir :

- a) Le·la directeur·trice de l'institut ou son·sa représentant·e, président·e ;
- b) Quatre personnalités appartenant au conseil scientifique de l'institut nommées par le·la directeur·trice, sur proposition de ce conseil, à raison de deux parmi les membres élu·es et deux parmi les membres nommé·es ;
- c) Quatre personnalités scientifiques appartenant ou non à l'institut, nommées par le·la directeur·trice.

La liste des membres figure ici : <https://www.ined.fr/fr/institut/nous-rejoindre/recrutement-concours/concours-chercheur-e-s/>.

- Ce jury arrête la liste du· de la ou des candidat·es admis·es au vu des dossiers des candidat·es admissibles qui comportent notamment :
  - le dossier général du·de la candidat·e admissible ;
  - le procès-verbal établi par le jury d'admissibilité ;
  - un rapport établi sur le·la candidat·e admissible par le jury d'admissibilité.

Le classement de la phase d'admissibilité est susceptible d'évoluer à l'issue de la réunion du jury d'admission, qui prend en compte les priorités scientifiques de l'Institut en plus de la qualité des candidat·es. Le jury d'admission peut arrêter une liste d'admission complémentaire.

Si la liste des candidat·es admis·es n'atteint pas le nombre de postes ouverts au concours, le·la directeur·trice de l'établissement peut décider le report de tout ou partie de ces postes sur un ou plusieurs concours ouverts au titre d'un autre profil.

## **⑥ RESULTATS**

La liste des candidat·es admissibles puis celle des admis·es sont affichées dans l'établissement et sur le site : <https://www.ined.fr/fr/institut/nous-rejoindre/recrutement-concours/concours-chercheur-e-s/>.

Tou·tes les candidat·es reçoivent un courrier les informant de leurs résultats.

Le·la ou les candidat·es admis·es doivent faire connaître leur acceptation ou refus du poste proposé, sous huitaine, à compter de la date de réception de la lettre transmise par l'Ined.

Le·la candidat·e admis·e qui a accepté le poste est nommé·e directeur·trice de recherche de 2<sup>e</sup> classe, par décision du·de la directeur·trice de l'établissement. Il·Elle les affecte à une ou deux unités de recherche de l'établissement.

Pour être nommé·e il faut remplir les conditions suivantes :

- jouir de ses droits civiques,
- ne pas avoir de mention portée au bulletin N° 2 de son casier judiciaire incompatible avec l'exercice de la fonction,
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction,
- être en règle au regard des lois sur l'immigration,
- se trouver en position régulière au regard du code du service national de son pays.

En cas de possibilité de nomination des candidat·es inscrit·es sur la liste complémentaire, l’Ined contactera les candidat·es figurant sur cette liste par ordre de mérite. La validité de la liste complémentaire cesse automatiquement à la date du début des épreuves du concours suivant ou, à défaut, au plus tard, deux ans après la date d’établissement de ladite liste.

Les candidat·es admis·es sur la liste complémentaire ne peuvent être nommé·es, sur décision du·de la directeur·trice de l’établissement, qu’en cas de désistement des candidat·es inscrit·es ou, éventuellement, en cas de vacances d’emplois survenant dans la période de validité de la liste complémentaire (voir paragraphe précédent).

**Après la fin du concours et jusqu’à un mois après la publication des résultats de l’admission, les candidat·es ont la possibilité de contacter le·la président·e du jury d’admissibilité pour obtenir des informations sur les points forts et les points faibles de leur candidature.**

# POUR BIEN PRÉPARER VOTRE CANDIDATURE

## Dossier scientifique

Les candidatures peuvent s'effectuer en français ou en anglais.

### Rapport d'activité de recherche (20 000 caractères espaces compris maximum, hors bibliographie)

L'exposé de votre recherche passée doit permettre aux membres du jury de cerner facilement votre ligne de recherche. Votre CV étant fourni par ailleurs, il n'est pas utile de répéter des informations qui y figurent, mais il faut plutôt apporter un éclairage complémentaire. Pour ce faire, il convient de présenter votre parcours en mettant en évidence vos contributions les plus marquantes au(x) champ(s) de recherche dans le(s)quel(s) vous vous inscrivez et vos qualités en matière de direction ou coordination des recherches. Il s'agit de présenter l'apport de vos travaux à la littérature ainsi qu'aux débats et questions de vos domaines de recherche, de dégager votre rôle dans la conduite de ces travaux. Il s'agit de faire ressortir les raisons pour lesquelles vous êtes reconnu·e dans votre communauté, le cas échéant à travers les projets, instances, équipes, comités ou réseaux que vous avez animés ou dirigés.

Présentez également comment vous avez pu participer à l'administration, à la valorisation et à l'animation de la recherche et à la vie des équipes de recherche auxquelles vous avez appartenu, par exemple au travers de tâches d'intérêt collectif, d'activités éditoriales, de l'organisation de manifestations scientifiques, d'activités d'administration et d'évaluation de la recherche.

Vous pouvez librement faire ce résumé de vos travaux et responsabilités, soit dans l'ordre chronologique, soit par thèmes : l'important est de mettre en évidence votre contribution personnelle et l'originalité de vos travaux. Rappelez, pour chaque résultat présenté, dans quel cadre il a été obtenu (travail en collaboration par exemple), s'il a donné lieu à publication ou non et ce qu'il faut en retenir et votre rôle dans l'éventuelle collaboration.

Ce rapport doit présenter et expliquer le cas échéant la ou les mobilités thématiques et géographiques que vous avez effectuées.

Le jury est composé de personnalités scientifiques appartenant à différentes disciplines, vous devez donc être clair·e et éviter tout jargon. Pensez que vos lecteur·trices ne sont pas tou·tes des spécialistes de votre domaine.

Dans le formulaire en ligne, il vous est demandé un résumé de ce rapport d'activité, en 1 500 signes espaces compris maximum. Ce résumé sera facilement consultable dans les différentes phases de sélection par tou·tes les membres du jury, il vous est recommandé de le rédiger soigneusement.

## Bibliographie

Vous devez veiller à ce que vos publications soient accessibles pour les évaluateur·trices.

Dans le cas des articles ou ouvrages acceptés par un comité de rédaction ou un·e éditeur·trice mais non encore publiés, il est nécessaire de fournir la lettre d'acceptation. Si vous avez des travaux en cours de révision, vous pouvez les mentionner dans la rubrique « R- Autres » et vous devez fournir un justificatif de l'éditeur·trice. Vos travaux en cours qui n'ont pas encore été formellement acceptés peuvent être classés dans la rubrique « M -Documents de travail (collections de "working papers") ».

### Projet de recherche (20 000 caractères espaces compris maximum, hors bibliographie)

Le projet de recherche, en format libre, doit couvrir une période de travail d'approximativement 5 ans. Ce projet, synthétique, soigneusement écrit et référencé (fournir une bibliographie), n'est pas nécessairement en lien direct avec les recherches déjà conduites, mais doit contenir les éléments nécessaires à sa réalisation :

- L'originalité : présentez clairement l'objet et la problématique ; montrez comment les travaux envisagés sont novateurs et originaux, comment ils se positionnent par rapport aux débats et questions clés, et quels sont les apports attendus ;
- La faisabilité : présentez la démarche de recherche que vous entendez mettre en œuvre, les sources et données que vous comptez mobiliser, les méthodes d'analyse envisagées, les collaborations envisagées, les investissements qui seraient nécessaires, éventuellement le calendrier envisagé sur la base de 5 ans ;

- L'inscription dans le projet scientifique de l'Ined : comment ce projet s'insère-t-il dans les projets existants de l'Ined ou s'articule-t-il avec eux ? Précisez dans quelle(s) équipe(s) vous comptez développer ce projet et pour quelles raisons.

- Les prolongements de ce projet que vous envisagez à plus long terme.

Tout projet de recherche comporte une base solide (liée à l'expérience des candidat·es pour conduire des projets) et une part de risque : n'hésitez pas à décrire ces deux éléments séparément, en distinguant la part de travail déjà entamée et les éléments plus incertains. Si des difficultés sont anticipées, présentez comment vous envisagez de les contourner ou de les surmonter.

Dans le formulaire en ligne, il vous est demandé un résumé de ce projet de recherche de 1 500 signes espaces compris maximum. Ce résumé sera facilement consultable dans les différentes phases de sélection par tou·tes les membres du jury, il vous est recommandé de le rédiger soigneusement.

## Récapitulatif des éléments à valoriser dans le dossier

La liste ci-dessous récapitule les éléments particulièrement importants que les candidat·es sont invité·es à valoriser dans leur dossier. Elle ne doit pas être considérée comme une liste d'éléments devant obligatoirement figurer dans les dossiers mais comme un aide-mémoire pour les candidat·es. La hiérarchisation de ces éléments est discutée et déterminée par le jury d'admissibilité.

### Adéquation de la candidature avec la fiche de poste

#### Compétences générales

- Expérience de la recherche sur les questions de population
- Compétences en techniques d'analyses quantitatives
- Capacités à présenter ses travaux et à les mettre en perspective, à l'écrit et à l'oral
- Niveau d'anglais écrit et oral
- Aptitude au travail pluridisciplinaire et en équipe

#### Rapport d'activité

- Qualité et contribution des productions scientifiques à l'avancée de son champ de recherche
- Diversité des expériences (enquêtes, terrains, expériences dans d'autres organismes, séjours dans des universités ou centres étrangers, etc.)
- Cohérence du parcours professionnel et scientifique
- Développement d'outils (enquêtes, bases de données, programmes, méthodes, etc.)
- Implication dans la formation par la recherche et l'enseignement
- Collaborations et insertion dans des réseaux nationaux ou internationaux

#### Projet de recherche

- Originalité, dimension innovante, positionnement par rapport à la littérature
- Faisabilité, capacité à évaluer et prendre en compte les risques

#### Contribution à la diffusion des résultats de la recherche et de la culture scientifique

- Activités d'expertise (études, conseil, appui aux politiques publiques), de transfert et de diffusion des résultats de la recherche et de la culture scientifique dans toute la population
- Mise à disposition en libre accès des résultats de la recherche (publications, données, codes et autres produits)

#### Animation, administration de la recherche et tâches d'intérêt collectif

- Activités d'animation de la recherche (organisation de manifestations scientifiques, participation à la vie du laboratoire/de l'unité, etc.)
- Activités éditoriales (responsable ou membre de comité de rédaction, relecteur·trice, etc.)
- Direction, coordination ou animation de projets, de réseaux ou d'équipes
- Activités d'évaluation (projets, jurys de concours, etc.)
- Participation à des commissions, instances publiques, conseils scientifiques, groupes de travail, etc.

## **Contacts**

Vous pouvez si vous le souhaitez contacter les responsables d'unité ou directeur·trices de recherche de l'Ined (à l'exclusion des membres des jurys d'admissibilité et d'admission), en fonction de vos intérêts de recherche, pour tout renseignement utile sur le poste, l'environnement de travail, etc. pour préparer au mieux la partie scientifique du dossier.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le bureau des concours chercheur·es : [concours-promotion-chercheurs@ined.fr](mailto:concours-promotion-chercheurs@ined.fr) , tél : 01.56.06.20.09 / 01.56.06.20.51,

Ined, Bureau des concours, 9 cours des Humanités, CS 50004, 93322 Aubervilliers cedex, France

## ANNEXE 1 : Les documents à fournir

Les documents listés ci-dessous dans les rubriques du dossier administratif et du dossier scientifique sont obligatoires et vous sont demandés sur le formulaire en ligne. Tout dossier incomplet sera rejeté.

Si vous transmettez des documents non demandés, il appartiendra au jury d'apprécier si ces pièces peuvent être prises en compte ou pas.

**Les candidat·es porteront une attention particulière au strict respect des principes de nommage définies pour les pièces qui doivent être téléversées en accompagnement de leur candidature (NOM\_ Prénom\_ Type de document).**

⇒ Pour les candidat·e·s appartenant au corps de chargé·e de recherche et justifiant d'une ancienneté minimale de 3 années de service en qualité de chargé·e de recherche

Copie de la décision nommant le·la candidat·e chargé·e de recherche.

⇒ Pour les candidat·es n'appartenant pas au corps de chargé·e de recherche mais ayant un titre universitaire français

Copie du diplôme justifiant l'admission à concourir comme directeur·trice de recherche de 2e classe

Attestations et/ou certificats de travail permettant de justifier 8 années d'exercice des métiers de la recherche

Liste chronologique de 8 années d'exercice des métiers de la recherche

⇒ Pour les candidat·es ayant un titre universitaire étranger

Copie du diplôme justifiant l'admission à concourir comme directeur·trice de recherche de 2<sup>e</sup> classe

Traduction en langue française par un traducteur assermenté du diplôme de doctorat étranger le cas échéant<sup>2</sup>

Attestations et/ou certificats de travail permettant de justifier 8 années d'exercice des métiers de la recherche

Liste chronologique de 8 années d'exercice des métiers de la recherche

⇒ Pour les candidat·es demandant une équivalence au titre des travaux scientifiques

Copie(s) du(des) diplôme(s) que possède le·la candidat·e

Attestations et/ou certificats de travail permettant de justifier 8 années d'exercice des métiers de la recherche

Liste chronologique de 8 années d'exercice des métiers de la recherche

⇒ Pour les dispensé·es de diplôme

Copie du livret de famille pour les mères ou pères de famille ayant élevé effectivement trois enfants.

Copie de l'arrêté pour les sportifs de haut niveau

<sup>2</sup> Les « traducteurs assermentés » sont des traducteurs officiellement autorisés par une autorité judiciaire ou gouvernementale à produire des traductions juridiquement contraignantes portant un cachet ou un sceau officiel. Les listes des traducteurs assermentés sont disponibles sur le site web officiel du gouvernement de votre pays. Les traductions assermentées sont exigées par la réglementation relative aux concours de la fonction publique française (article 1er du décret n° 2007-196 du 13 février 2007). Les traductions assermentées ne sont pas exigées si votre diplôme ou certificat est déjà en français. Si le diplôme étranger est écrit en langue française, vous n'êtes pas obligé·e d'avoir recours au traducteur. <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F12956>

**Curriculum-vitae**

- Diplômes du supérieur en indiquant l'intitulé, l'école ou l'université, le lieu et l'année ;
- Situation actuelle ;
- Années d'exercice des métiers de la recherche en indiquant la date d'entrée et de cessation de fonctions, les fonctions, le type de rémunération (salaire, bourse, allocation, vacation, contrat, etc.) et l'établissement (en précisant s'il s'agit d'un organisme français, étranger ou international) ;
- Activités d'enseignement ;
- Activités d'animation de la recherche et d'intérêt collectif ;
- Autres activités scientifiques.

**Rapport d'activité de recherche (20 000 caractères espaces compris maximum, hors bibliographie)**

**Bibliographie** (un modèle de présentation des publications est disponible sur le formulaire de candidature en ligne)  
Joindre une lettre d'acceptation de l'éditeur ou du comité de rédaction à la fin de cette liste pour les articles ou ouvrages qui ne sont pas encore publiés.

**Projet de recherche à 5 ans (20 000 caractères espaces compris maximum, hors bibliographie)**

**Cinq publications que le·la candidat·e juge les plus significatifs.**